

Accidents non professionnels

Prévention en entreprise: ça paye!

Une entreprise qui veut créer et cultiver une véritable culture de sécurité pour ses employés doit être soutenue. Car tout le monde y gagne: les collaborateurs qui peuvent ainsi mieux profiter de leurs loisirs, mais aussi l'entreprise qui diminue les absences dues aux accidents et les coûts qui y sont liés. Le Bureau de prévention des accidents propose aux PME comme aux grandes entreprises des moyens pour éviter les accidents de loisirs de leurs employés.

Nous ne sommes pas que des employés. Pendant nos loisirs, nous exerçons toutes sortes d'activités. Nous participons à la circulation routière, soit comme piéton soit comme conducteur d'un véhicule. D'aucuns ont un jardin, bricolent, jouent au football. En hiver, beaucoup font du ski ou du snowboard. En vacances, certains font de la plongée, d'autres des randonnées, de la moto ou du VTT. Sans oublier le fait que nous passons beaucoup de temps entre nos quatre murs.

Malheureusement, les accidents de loisirs ne sont pas rares. Leurs conséquences ne sont pas toujours graves mais, souvent, elles le sont suffisamment pour que des postes de travail restent temporairement inoccupés. En Suisse, chaque année, un demi-million de personnes exerçant une activité lucrative sont concernées. C'est à peu près deux fois plus que le nombre de celles et ceux qui se blessent au travail. Mais accident professionnel ou non, le résultat est le même: ces absences coûtent cher aux entreprises et occasionnent beaucoup de travail administratif.

Les accidents de loisirs et leurs conséquences

De nombreux entrepreneurs pensent que prévenir les accidents de loisirs est une affaire purement privée dont ils n'ont pas à se mêler. Mais en réalité, ces accidents ont des répercussions concrètes sur l'entreprise. Lorsqu'un employé manque un certain temps, l'entreprise

doit se réorganiser, chercher et former des remplaçants; le travail prend du retard, les délais ne peuvent plus être respectés, les livraisons sont retardées. Dans le pire des cas, l'image de l'entreprise en pâtit.

Les employeurs ont donc un intérêt économique certain à contribuer à la prévention des accidents non professionnels. Des programmes de prévention à long terme permettent de diminuer le nombre de jours d'absence. Mais c'est une tâche difficile et tout sauf banale.

Moyens d'action gratuits pour les PME

Par définition, les PME ont souvent peu d'employés. De ce fait, les absences dues à des blessures les pénalisent cruellement. En même temps, ces entreprises n'ont souvent ni le temps ni les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de prévention efficaces. C'est pourquoi le Bureau de prévention des accidents (bpa) tient à leur proposer des moyens d'action gratuits.

Les «SafetyKits» forment l'élément central de l'offre. Ces kits de prévention contiennent tout ce dont une entreprise a besoin pour prévenir immédiatement et simplement les accidents de loisirs. Ils traitent d'un thème défini sur une affiche A3, dans un flyer avec des conseils et une surprise pour les collaborateurs, une présentation pour des séances d'information et de sensibilisation et dans une vidéo. Ils sont fournis avec un mode d'emploi. Chaque année,

deux nouveaux thèmes viennent s'ajouter à l'offre du bpa. Pour 2014, il s'agit des chutes et de la visibilité.

Solutions pour les grandes entreprises

Les entreprises de plus de 250 employés aussi doivent agir. En plus des «Safety Kits», le bpa leur propose des prestations sur mesure dont l'élément central est le conseil. Le bpa détermine l'action requise avec l'entreprise. Sur cette base, le bpa concrétise des solutions axées sur la pratique et aide l'entreprise à les mettre en œuvre et à les évaluer.

Les prestations proposées incluent la formation des personnes responsables de la sécurité dans l'entreprise. Cette formation transmet des connaissances en matière de prévention des accidents de loisirs et présente des mesures préventives. Des listes de contrôle, plans de mesures et autres documents aident les participants à remplir leur tâche.

Sur demande, des formations personnalisées peuvent être organisées. À l'aide de présentations, démonstrations et d'histoires vécues, les experts du bpa sensibilisent les employés de l'entreprise à la prévention des accidents. Ils leur transmettent aussi des informations de base et leur donnent des conseils pour un comportement sûr pendant les loisirs sur des thèmes comme l'alcool au volant, la sécurité chez soi, le sport, le jardinage. ■

www.bfu.ch/fr

www.employeur.ch